

Informations de base	
2021/0270(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procédures codécision) Règlement	Procédure terminée
Statistiques intégrées sur les exploitations agricoles: contribution de l'Union au titre du cadre financier 2021-2027	
Modification Règlement 2018/1091 2016/0389(COD)	
Subject 3.10.30 Statistiques agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	TERRAS Riho (EPP)	14/09/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive DE CASTRO Paolo (S&D) HLAVÁČEK Martin (Renew) METZ Tilly (Greens/EFA) MACMANUS Chris (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Eurostat - Statistiques européennes	GENTILONI Paolo	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/08/2021	Publication de la proposition législative	COM(2021)0477	Résumé

13/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
26/10/2021	Vote en commission, 1ère lecture		
04/11/2021	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A9-0310/2021	
23/11/2021	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0460/2021	Résumé
13/12/2021	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
15/12/2021	Signature de l'acte final		
21/12/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0270(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2018/1091 2016/0389(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 338-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/9/07072

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE697.858	13/10/2021	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0310/2021	04/11/2021	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0460/2021	23/11/2021	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Projet d'acte final	00070/2021/LEX	15/12/2021		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2021)0477 	12/08/2021	Résumé	
Parlements nationaux				

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	ES_PARLIAMENT	COM(2021)0477	21/10/2021	

Acte final

Règlement 2021/2269
JO L 457 21.12.2021, p. 0001

Statistiques intégrées sur les exploitations agricoles: contribution de l'Union au titre du cadre financier 2021-2027

2021/0270(COD) - 23/11/2021 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 669 voix pour, 17 contre et 2 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2018/1091 en ce qui concerne la contribution de l'Union aux statistiques intégrées sur les exploitations agricoles au titre du cadre financier 2021-2027.

Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture suivant la procédure législative ordinaire **en faisant sienne la proposition de la Commission**.

La proposition concerne le financement des statistiques intégrées sur les exploitations agricoles pour la période 2021-2027. Elle établit un budget de **40 millions d'EUR** pour la période 2021-2027. Le montant proposé pour la période 2021-2027 financera uniquement les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles réalisées **en 2023 et 2026**, y compris les coûts liés à la gestion, à la maintenance et au développement des bases de données utilisées par la Commission pour traiter les données fournies par les États membres.

La contribution financière de l'Union au titre des subventions sera apportée par le Fonds européen agricole de garantie.

Statistiques intégrées sur les exploitations agricoles: contribution de l'Union au titre du cadre financier 2021-2027

2021/0270(COD) - 12/08/2021 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement (UE) 2018/1091 en ce qui concerne la contribution de l'Union aux statistiques intégrées sur les exploitations agricoles au titre du cadre financier 2021-2027.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : le [règlement \(UE\) 2018/1091](#) concernant les statistiques intégrées sur les exploitations agricoles impose aux États membres de réaliser des enquêtes intégrées sur ces exploitations en 2020, 2023 et 2026. Le règlement contient une disposition relative à l'établissement du budget prévu pour la collecte des données dans le cadre des enquêtes à réaliser en 2023 et 2026. Il établit l'enveloppe financière pour toute la durée du cadre financier pluriannuel (CFP) pertinent.

Conformément au règlement (UE) 2018/1091, le montant de la contribution de l'Union aux statistiques intégrées sur les exploitations agricoles au titre du CFP 2021-2027 doit être fixé par le Parlement européen et le Conseil, sur proposition de la Commission, une fois le CFP 2021-2027 entré en vigueur.

La proposition s'inscrit dans la stratégie en matière de statistiques agricoles à l'horizon 2020 et au-delà, un programme de grande ampleur visant à moderniser les statistiques agricoles de l'Union élaboré par la Commission européenne en étroite coopération avec les États membres. Elle permettra de garantir la qualité et la comparabilité des statistiques agricoles européennes collectées et compilées selon les mêmes principes dans tous les États membres.

CONTENU : la présente proposition concerne le financement des statistiques intégrées sur les exploitations agricoles pour la période 2021-2027. Elle établit un budget de 40 millions d'EUR pour la période 2021-2027 (dont 36,4 millions d'EUR au titre des subventions en faveur d'instituts nationaux de statistique et d'autres autorités nationales).

Le montant proposé pour la période 2021-2027 financerait uniquement les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles réalisées en 2023 et 2026, y compris les coûts liés à la gestion, à la maintenance et au développement des bases de données utilisées par la Commission pour traiter les données fournies par les États membres.

La contribution financière de l'Union au titre des subventions devrait être apportée par le Fonds européen agricole de garantie.